



LA FONDATION MOVEMBER

LE DÉFI DE L'INNOVATION

POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HOMMES AU CANADA

À PROPOS DE LA FONDATION MOVEMBER

La Fondation Movember est un organisme de bienfaisance mondial indépendant qui se préoccupe de santé masculine et qui a pour vision d'exercer une influence durable sur la santé des hommes. Présente dans 21 pays du monde, la Fondation est résolue à faciliter des améliorations importantes dans les domaines de la santé masculine qu'elle place en priorité : le cancer de la prostate, le cancer testiculaire et la santé mentale.

La Fondation Movember atteint ses buts par le financement stratégique de programmes de recherche et de santé dans le monde, directement et indirectement, par le truchement de ses partenaires en santé masculine des différents pays.

La Fondation dépend des fonds recueillis lors de sa campagne annuelle de sensibilisation. Tous les ans, en novembre, la campagne Movember fait surgir des millions de moustaches partout dans le monde.

Appuyés par les femmes de leur vie, les Mo Sistas, les Mo Bros recueillent des dons en cherchant à faire commanditer leur moustache. Les Mo Bros deviennent ainsi d'authentiques panneaux-réclame ambulants et parlants pendant les 30 jours du mois de novembre. Par ce qu'ils font et ce qu'ils disent, ils sensibilisent leur entourage en favorisant les conversations privées et les débats publics sur le sujet souvent négligé de la santé masculine.

Le défi

Même si d'énormes progrès ont été réalisés dans les approches de santé publique et les traitements, les taux de blessures chez les hommes demeurent uniformément supérieurs; les maladies dont souffrent les hommes sont plus graves que chez les femmes et les hommes meurent plus jeunes que ces dernières sans qu'aucune raison biologique n'explique ces différences. Du point de vue de Movember, la santé et le bien-être des hommes sont en piètre état pour les raisons suivantes :

- le manque de sensibilisation et de compréhension des problèmes de santé auxquels se heurtent les hommes;
- les hommes ne parlent pas ouvertement de leur santé et de ce qu'ils ressentent;
- les hommes sont réticents à agir lorsqu'ils ne se sentent pas bien physiquement ou mentalement;
- les hommes se livrent à des activités risquées qui menacent leur santé;
- les préjugés entourant la conformité aux normes associées aux rôles des hommes dans la société;
- les préjugés entourant la santé mentale et leurs répercussions sur le bien-être.

Les efforts faits pour sensibiliser davantage le public et les décideurs se sont avérés fructueux ailleurs dans le monde, mais au Canada, on s'est peu attardé à la santé personnelle des hommes et à leurs besoins de soutien social. Le domaine de la santé masculine a en grande partie été négligé.



Une large part du secteur ou les professionnels de la santé n'ont pas réussi à faire participer activement les hommes à leur santé. Pour cette raison, souvent, les hommes deviennent proactifs seulement lorsque leurs symptômes se sont aggravés. Ils sont aussi souvent plus susceptibles que les femmes de se retrouver aux urgences. De plus, le taux de suicide est beaucoup plus élevé chez les hommes, malgré des taux déclarés de dépression inférieurs. Les défis de l'innovation attireront l'attention sur la question de la santé masculine et chercheront l'approche qui réussira à convaincre les hommes de changer leurs comportements à l'égard de leur santé et de leur bien-être.

Grâce aux fonds recueillis tout au long de la campagne Movember 2013, la Fondation Movember investit 1,5 million de dollars sur deux ans dans l'octroi de subventions à l'innovation pour que les hommes changent nombre de leurs comportements à l'égard de leur santé. Nous espérons que ces types de programmes mèneront un jour à une amélioration importante de la santé des hommes au Canada.

UNE POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT POUR UNE INNOVATION DE RUPTURE – COMMENT OBTENIR DES HOMMES QU'ILS AGISSENT DIFFÉREMMENT?

La masculinité est souvent présentée de manière négative comme la cause des comportements qui nuisent à la santé masculine et comme un état de fait à changer plutôt qu'à accepter. Comment les aspects positifs de la masculinité (p. ex., prendre les choses en main, résoudre des problèmes, être en mode action, s'occuper d'autrui) peuvent-ils être mis à profit pour inciter les hommes à adopter des comportements plus sains et à agir de manière proactive en ce qui concerne leur santé?

La Fondation Movember met les Canadiens au défi de faire preuve de créativité et de proposer des concepts, des produits ou des services inédits qui sont en rupture avec les vieux postulats ou mythes au sujet des hommes et de leur santé afin que ces derniers en viennent à agir différemment.

La Fondation Movember prévoit, dans la présente possibilité de financement, un minimum de dix subventions à l'innovation d'une valeur pouvant atteindre 75 000 \$ par année pour un maximum de 150 000 \$ (sur deux ans).

Les projets doivent être élaborés du point de vue des hommes et en collaboration avec ces derniers. Ils doivent également tenir compte du rôle d'influence que des personnes importantes jouent dans leur vie, en particulier les personnes qui ont quelque influence sur leur santé et les mesures proactives (p. ex., des conjoints, des amis, des membres de la famille).

Les idées ou les projets novateurs doivent être enracinés dans la réalité et s'attaquer à des difficultés communes à la participation des hommes à leur santé et à leur bien-être plutôt qu'à des difficultés axées sur une maladie en particulier.

Les idées de projet doivent offrir des solutions susceptibles d'être rapidement adoptées dans le domaine de la santé et du bien-être masculins et elles doivent :

- 1) soit inciter les hommes à adopter des modèles de comportement sains;
- 2) soit encourager les hommes à prendre des mesures dès qu'ils éprouvent des symptômes d'un état de santé défaillant;



3) soit être axées sur la promotion de la santé, notamment la prévention de la maladie, les facteurs déterminants sociaux et environnementaux qui contribuent à la prise de mauvaises décisions ou à de mauvais résultats en santé.

Qu'est-ce qu'une innovation?

Les innovations sont de nouvelles idées, de nouveaux produits et services, de nouvelles institutions et relations qui offrent de nouvelles perspectives qui, au bout du compte, rompent avec les comportements existants, les modifient ou les remplacent. Les progrès limités de programmes ou de services existants ne sont pas considérés comme des innovations aux fins de la présente possibilité de financement.

La révolution alimentaire proposée par Jamie Oliver pour lutter contre le problème de santé qu'est l'obésité est un exemple de formule créative et innovatrice. Ce projet visait à changer la façon dont les enfants mangent en leur montrant à cuisiner et les bienfaits des aliments frais.

Admissibilité

La Fondation Movember reconnaît que le financement de l'innovation comporte nécessairement le risque qu'elle n'ait pas de répercussions immédiates. Nous prévoyons que ces idées/projets viendront probablement d'organismes qui n'appartiennent pas au secteur de la santé tels que des organismes communautaires, des entreprises indépendantes, etc. Nous espérons que cette possibilité suscitera l'intérêt partout au Canada et mettra en valeur le potentiel dans tout le domaine de la santé masculine en ouvrant de nouvelles voies de recherche.

Pour être admissibles à la présente possibilité de financement, les candidats doivent se trouver au Canada et pouvoir démontrer leur viabilité financière, leur durabilité et l'existence de procédures/structures de gouvernance¹. Le projet proposé doit être réalisé par une équipe axée sur la collaboration, comprendre un partenaire² d'évaluation, et il doit être enraciné dans la réalité.

Les idées doivent englober des projets pratiques qui peuvent être réalisés à plus grande échelle et avoir une influence réelle sur la vie des garçons et des hommes. Le financement peut servir à financer un programme ou un service pilote ou un prototype, la validation et la démonstration d'un produit, d'un service ou d'une technologie dans des conditions réelles.

¹ Movember verra à confirmer ces exigences dans le cadre de sa vérification diligente, une fois l'étape 2 du processus d'évaluation franchise avec succès.

² Un organisme ou un membre de l'équipe qui décrira et documentera les résultats, les activités et les principaux indicateurs de rendement du projet qui seront rigoureusement évalués et qui mesureront le nombre et la qualité des réalisations du projet.



PROCESSUS DE DEMANDE

Dates importantes

| | |
|--|---|
| Date de lancement du Défi de l'innovation | 23 mai 2014 |
| Séance de questions et réponses (téléconférence) *Séance en anglais seulement | Jeudi 5 juin 2014, de 18 h à 19 h (HAE) |
| Inscription en ligne et soumission de l'idée | Jeudi 26 juin 2014 – 17 h (HAE) |
| Invitation à présenter l'idée | Début juillet |
| Date limite des présentations | Lundi 11 août 2014 – 17 h (HAE) |
| Prévision de l'annonce du financement | Octobre 2014 |

J'ai une excellente idée, comment dois-je présenter ma candidature?

Le processus de demande se déroulera en deux étapes : 1) l'inscription en ligne par la présentation d'un exposé de l'innovation; et 2) l'invitation de candidats choisis à faire valoir leur idée.

***Veuillez noter que les demandes envoyées par courriel seront rejetées aux deux étapes du processus.**

Étape n° 1 : Inscription en ligne à <https://cmh-ic.fluidreview.com/>.

- Soumettre un exposé de l'innovation qui décrit clairement en quoi le projet est novateur (Quelle est votre idée et comment se distingue-t-elle des pratiques actuelles? Comment et pourquoi est-elle en rupture avec ce qui existe déjà?) maximum de 500 mots
- Titre du projet
- Noms des membres de l'équipe de projet.

Étape n° 2 : Si votre exposé de l'innovation est retenu pour la deuxième étape, on vous demandera de faire la promotion de votre idée dans une vidéo de 3 à 5 minutes que vous devrez télécharger à l'adresse <https://cmh-ic.fluidreview.com/>. Vous pouvez utiliser des diapositives ou d'autres formes d'aides visuelles pour articuler votre idée. **Il n'est pas exigé de produire une vidéo de calibre professionnel.** Movember tient plus à la production et au partage d'une idée novatrice bien communiquée qu'au mode de présentation. Movember encourage les candidats à soumettre des vidéos dans le format dans lequel ils sont les plus à l'aise : les présentations peuvent être filmées avec un appareil portable, envoyées dans une méthode traditionnelle de présentation (p. ex., PowerPoint) avec voix hors champ, un court métrage, etc.

Les candidats devront traiter des points suivants dans leur présentation :

- Titre du projet
- Responsable(s) du projet et/ou organisme
- Projet proposé (Quelle est votre idée? Décrivez la pratique ou le comportement visé. Quel est le contexte et décrivez certains des obstacles à la résolution du problème abordé? Pourquoi croyez-vous que votre idée a des chances de réussir? Comment, à votre avis, votre idée pourrait-elle être développée sur une plus grande échelle après un projet pilote fructueux?)
- Principaux indicateurs de rendement (Quel est le résultat souhaité pour votre projet? Comment y parviendrez-vous? Quels éléments faudra-t-il surveiller pour déterminer les progrès? Pourquoi? Comment la réussite sera-t-elle mesurée? Qui s'en chargera?)



- Équipe (Quels sont les membres de votre équipe/partenaires dans votre projet? Quels sont leurs rôles? Comment l'équipe mettra-t-elle en œuvre l'idée/le projet?)
- Budget et échéancier (Que ferez-vous du financement obtenu? Combien de temps faudra-t-il pour atteindre les objectifs du projet?).

Veillez noter que vous devrez joindre à votre vidéo un budget détaillé et un échéancier dans lequel vous préciserez les principales étapes. Ces renseignements additionnels seront saisis directement dans le système en ligne dans le cadre du processus de demande.

Comment les meilleures idées seront-elles choisies?

Étape n° 1 : Un comité d'experts constitué spécialement à cette fin évaluera les exposés sur les innovations. L'évaluation sera fondée sur l'idée proposée et la conformité avec l'intention déclarée de la présente possibilité de financement.

Étape n° 2 : Un comité composé de diverses personnes choisies en fonction de leur expertise et de leurs compétences en la matière évaluera les vidéos de promotion. Les membres du comité d'experts évalueront toutes les vidéos selon les critères d'évaluation suivants : l'innovation, la conformité avec l'intention de la présente possibilité de financement, l'équipe de projet et l'influence possible du projet. L'innovation sera l'élément prépondérant dans la décision de retenir ou non un projet.

Le processus d'évaluation peut comprendre des entrevues au cours desquelles les candidats seront appelés à répondre à des questions précises sur leur projet que pourront leur poser les membres du comité d'experts. L'entrevue se déroulera par Skype ou téléconférence et durera de 5 à 7 minutes. À la suite des questions et réponses, le comité d'experts délibérera et en viendra à un consensus sur le score définitif du projet.

Qu'arrivera-t-il ensuite?

Après un projet pilote réussi, les titulaires de subventions à l'innovation peuvent demander un financement additionnel dans le cadre d'autres possibilités de financement que Movember pourra offrir dans le futur, pour approfondir leur projet et le mener sur une plus grande échelle. Dans le cas des séries de subventions accordées selon un processus en deux étapes, seuls les titulaires de subventions à l'innovation pourront passer outre à l'étape de la lettre d'intention et être invités à présenter des demandes complètes.



FONDATION MOVEMBER LIGNES DIRECTRICES, MODALITÉS ET CONDITIONS APPLICABLES AUX DEMANDES

1. COÛTS

1.1 DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes seront considérées comme des dépenses admissibles au financement reçu dans le cadre du présent appel de demandes :

- Les coûts directs liés au projet, dont les fournitures, les frais, les déplacements et l'équipement nécessaires au projet proposé.
- Les salaires des dirigeants, des adjoints de recherche, des coordonnateurs, des techniciens, du personnel d'administration et d'autres membres du personnel du projet.

1.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles dans le cadre du présent appel de demandes :

- les frais généraux institutionnels
- les dépenses en immobilisations liées à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de tout autre type d'installations.
- les droits de scolarité et les frais d'adhésion à des ordres professionnels.
- les subventions et bourses secondaires octroyées par le bénéficiaire du financement.

2. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

Les bénéficiaires du financement devront reconnaître la Fondation Movember dans toutes leurs communications ou publications liées à cette possibilité de financement. De plus, ces bénéficiaires doivent se conformer aux directives relatives à la marque de la Fondation Movember pour obtenir le financement de leur projet.

3. ÉVALUATION DU RENDEMENT

La Fondation Movember s'est engagée à recueillir et à diffuser de l'information sur les répercussions de ses investissements sur la santé mentale des garçons et des hommes. Ces renseignements sur les résultats sont un élément important de la responsabilité et de la transparence de la Fondation Movember auprès de sa communauté. (Voir par exemple les bulletins de rendement sur les programmes financés précédemment : <http://ca.movember.com/report-cards> – en anglais seulement).

Le ou les chefs de projet devront présenter des rapports annuels d'avancement des travaux de même qu'un rapport de fin de projet dans les six mois qui suivront la dernière année du financement. Les directives relatives à la présentation du rapport seront transmises aux chefs de projet au début de la période de financement et elles pourront être mises à jour à mesure que le projet progressera.

De plus, le ou les chefs de projet seront tenus de participer à un processus de suivi, d'examen et d'évaluation de leur projet en prenant part à des initiatives médiatiques, à des études d'évaluation, à des sondages, à des audits et à des ateliers, au besoin, pour recueillir des renseignements destinés à évaluer les progrès et les résultats de leur projet.

4. MODALITÉS ET CONDITIONS

1. La Fondation Movember ne prétend pas s'engager à participer à quelque action future que ce soit en rapport avec le présent appel de demandes, et refuse toute obligation de le faire, ce qui inclut, sans restreindre la portée de ce qui précède : a) l'acceptation ou la présélection de tout candidat; b) l'évaluation ou le refus d'évaluer toute proposition, ainsi que l'acceptation ou le refus de toute demande.
2. À son entière discrétion, la Fondation Movember se réserve le droit d'amorcer un autre processus de sélection, de négocier avec une ou des personnes n'ayant pas reçu une invitation à présenter une demande complète ou encore d'annuler le projet.
3. Les candidats doivent payer eux-mêmes les dépenses engagées pour soumettre leur candidature.
4. Dans les limites permises par la loi, la Fondation Movember refuse toute responsabilité relative aux pertes, aux dépenses (y compris les frais juridiques) et aux dommages que pourrait subir un candidat ou toute autre personne, par suite de la participation du candidat au processus de demande.
5. Outre ce qu'il précise dans sa demande, le candidat garantit que sa réponse au présent processus de demande et la réalisation de son projet ne le placent pas en conflit d'intérêts réel ou potentiel.
6. Avant de ratifier un contrat en bonne et due forme avec les candidats sélectionnés, la Fondation Movember ne sera liée par aucune obligation, de nature juridique ou autre, relativement au résultat du processus de demande.
7. La Fondation Movember n'a nulle obligation : a) d'accepter quelque demande que ce soit; b) de signer quelque contrat que ce soit avec un candidat; ou c) de motiver sa décision d'examiner ou non toute candidature, d'accepter ou de refuser en tout ou en partie toute candidature, ou d'annuler le processus de demande. La Fondation Movember peut aussi à son entière discrétion accepter une candidature qui ne répond pas entièrement aux exigences du présent appel de demandes.
8. À l'exception des renseignements autrement du domaine public ou que la loi oblige à divulguer, tous les documents, tout le matériel, tous les détails administratifs et les échanges qui font partie de l'évaluation par des pairs et du processus d'évaluation sont strictement confidentiels (***Renseignements confidentiels***) et Movember n'a pas l'obligation de divulguer de renseignements confidentiels au candidat.
9. Le candidat accorde à la Fondation Movember une licence non exclusive d'utilisation, aux fins du présent processus de demande, tout renseignement, processus, esquisse, vidéo, calcul, dessin ou autre donnée ou information soumis ou inclus dans la réponse soumise par le candidat.
10. Chaque candidat accepte de couvrir la Fondation Movember contre toute réclamation de tiers pour l'utilisation non autorisée d'information protégée par les lois sur la propriété intellectuelle et faisant partie de la demande complète.
11. Si le candidat constate la présence d'erreurs, d'omissions ou de contradictions importantes dans le présent appel de demandes, il doit immédiatement en informer la Fondation



Movember par écrit.

12. Le candidat et les membres de l'équipe de projet acceptent que les renseignements personnels les concernant soient communiqués à des tiers, y compris les pairs évaluateurs, aux fins du présent processus de demande et à toute fin connexe.
13. La Fondation Movember se réserve le droit de financer des projets ayant obtenu un pointage moins élevé que d'autres si ces projets portent sur des domaines d'intérêt particulier correspondant aux thèmes demandés.

4.1 MODIFICATIONS

La Fondation Movember peut modifier les exigences décrites dans le présent appel de demandes et exiger des renseignements supplémentaires de la part des candidats. Les candidats devront fournir ces renseignements si la demande raisonnable leur en est faite.

4.2 DROITS DE LA FONDATION MOVEMBER

La Fondation Movember se réserve le droit de soumettre le candidat à une « vérification diligente » qui pourra porter sur :

1. l'existence et la disponibilité des ressources et des compétences décrites;
2. son expérience et son intégrité.

La Fondation Movember se réserve aussi le droit, à son entière discrétion, de déroger aux méthodes d'évaluation décrites dans le présent appel de demandes.

4.3 FIABILITÉ DES RENSEIGNEMENTS

La Fondation Movember se basera sur les renseignements soumis par les candidats ou en leur nom à toutes les étapes du processus de demande. En fournissant ces renseignements, les candidats s'engagent envers la Fondation Movember à ce que leurs renseignements soient complets et exacts dans tous leurs aspects importants, à ce qu'ils ne soient pas trompeurs et à ce qu'en préparant ces renseignements, le candidat et son personnel aient apporté le soin et une expertise raisonnables; ils reconnaissent de plus que la Fondation Movember peut s'appuyer avec confiance sur leurs renseignements.

4.4 PUBLICITÉ

À moins d'en obtenir le consentement préalable de la Fondation Movember par écrit, les candidats ne sont pas autorisés à faire des déclarations publiques concernant le processus de demande, la réponse obtenue ou leur participation au processus de demande ou de négociation d'un contrat.

4.5 ÉTAPE N° 1 : INSCRIPTION EN LIGNE – **À REMETTRE AU PLUS TARD À 17 H (HAE) LE JEUDI 26 JUIN 2014**

Tous les candidats doivent soumettre par voie électronique, au moyen du système d'appel de propositions en ligne (<https://cmhi.fluidreview.com>) au plus tard à 17 h (HAE) LE 26 JUIN 2014,



un exposé de l'innovation qui contient l'information décrite précédemment dans le présent document.
Les demandes soumises par courriel seront rejetées.

4.6 ÉTAPE N° 2 : VIDÉO DE PROMOTION – À REMETTRE AU PLUS TARD À 17 H (HAE) LE LUNDI 11 AOÛT 2014

Au plus tard à 17 h (HA) le 11 août 2014, les candidats invités devront soumettre leur vidéo de promotion, comme nous l'avons dit précédemment. Les vidéos doivent être soumises par voie électronique, par le truchement du système en ligne (<https://cmh-ic.fluidreview.com/>).
Les demandes soumises par courriel seront rejetées.

5. COMPLÉMENT D'INFORMATION – SÉANCE DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES

Nous tiendrons une séance de questions et de réponses le **jeudi 5 juin 2014 (HAE) de 18 h à 19 h** concernant la présente possibilité de financement. Les questions et réponses reprendront l'information contenue dans le Défi et la séance permettra aux intéressés de poser des questions concernant l'appel de demandes. La séance se déroulera en anglais seulement.

L'inscription aux questions et réponses peut se faire au moyen du système en ligne d'appel de propositions (<https://cmh-ic.fluidreview.com/>). Tous les inscrits recevront une liste des questions des participants et des réponses correspondantes.

6. PERSONNE-RESSOURCE

Pour de plus amples renseignements sur la présente possibilité de financement de projet, veuillez communiquer avec ivy.lim-carter@movember.com.